

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 4 juin 2025 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, COMBE Emilie, DELHOMME Baptiste, DUCHEZ Stéphane, JOUIN Nicolas, ROCHIGNEUX Didier, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GRANGE Jean François.

Pouvoirs : GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à S. DUCHEZ

Absents : GARIN Maximilien

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

Objet : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision a été soumise à l'avis préalable du Comité technique intercommunal.

Afin de pouvoir permettre à Madame Isabelle THEVENET de bénéficier d'un avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires et la suppression du poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires, à compter du 01/07/2025.

Vu l'avis du Comité technique intercommunal du CDG 42 réuni le 22 mai 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE SECRETARIAT DE MAIRIE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe		B	1	0	TNC 30h
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe		B	0	1	TNC 30h

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

· Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250604-2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 4 juin 2025

Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire,
Adeline BOURSIER

